



## AAPMMA LA DOURBIE

30750 DOURBIES

Tél : 06.62.51.16.47

Site internet : <http://www.e-monsite.com/aappmaladourbie>

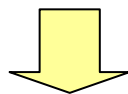
Rappel : Les réserves ont pour but de protéger une partie vulnérable de la ressource piscicole, dans l'intérêt du maintien des populations et donc de leur pêche. **Toute pêche y est interdite.**

### LES RESERVES EN 2009 Sur le bassin de la Dourbie et du Trévezel :

➤ « 3 réserves et un parcours SANS TUER (No kill) s'ajoutent:

- ✚ Mise en Réserve temporaire du ruisseau de Malbosc des sources à la confluence avec le Trévezel
- ✚ Mise en réserve fédérale : sur le Crouzoulous 150 m en amont du pont de cassanas , sur la RD 151A jusqu'à 200m en aval du pont (confluence avec le ruisseau de cassanas )
- ✚ Mise en réserve du ruisseau de cassanas dans son intégralité (600m)
- ✚ Un Parcours « Sans Tuer » démarre en test sur le Trévezel du lieu-dit « Randavel »(limite amont), jusqu'au pont de Comeiras (limite aval).

- ✚ Sur ce parcours «Sans Tuer » (No Kill), un poisson capturé doit être immédiatement remis à l'eau.  
La pêche au poisson vif, mort y est strictement interdite. Sont autorisées : la pêche au toc, hameçon simple avec ardillon écrasé la pêche à la mouche sans ardillon ou ardillon écrasé.



**Les réserves 2008 continuent en 2009**

**Depuis les sources et jusqu'à 200m en aval des ruisseaux suivants : le Bramabiau, le Trévezel, le Lingas, le Cazenonne, le Crouzoulous, le Mazuc, l'Orgon, le Pommier, le Pradals, le Puelong.**

**Sur la Dourbie et ses affluents (lieu dit Espérou) : des Sources au pont des Vaquiers (D48).**

**Sur la Dourbie du confluent du valat du Fourquiou avec la Dourbie jusqu'au pont cassé de la Borie.**

**Sur la Dourbie (Commune de Revens, au lieu-dit "les Gardies") : de la chaussée du Moulin des Gardies, limite aval jusqu'à 690 m en amont.**

**Sur le ruisseau de Lasfont de la route du Mas à Roucabie jusqu'à la confluence avec la Dourbie.**

**Sur le ruisseau du Lingas (commune de Dourbies) : de 100m en amont à 300m en aval du pont de Ferrière.**

**Sur le ruisseau des Gardies sur tout son parcours domanial ONF : des sources à la confluence avec la Dourbie.**

**Sur le ruisseau du Prunaret (commune de Dourbies) : des sources au gué de Pradals, 300m en amont de sa confluence avec la Dourbie (partie domaniale).**

**Sur le ruisseau des Pises : depuis les sources jusqu'à la confluence avec le lac des Pises.**

**Sur le Bramabiau (ou Bonheur) : du barrage EDF (limite amont) à sa confluence avec le Trévezel.**

**Sur le ruisseau du Tédounès et de la Plaine (lieu- dit Camprieu) : des sources jusqu'à 500m en amont de la confluence avec le Trévezel (partie domaniale).**

**Le Conseil d'administration**